

COMMUNIQUE DE PRESSE

Strasbourg, le 09 juillet 2022

**Mise à l'abri des personnes du campement parc de l'Etoile**

La situation des personnes installées dans un campement de fortune Parc de l'Etoile préoccupe la Ville de Strasbourg depuis de nombreuses semaines. Soucieuse de la dignité des personnes et de leur sécurité, la Ville a engagé les procédures nécessaires afin de procéder à leur mise à l'abri. Elle étudie à très court terme les meilleures solutions d'urgence afin de permettre, en lien avec ses partenaires institutionnels et associatifs, que des solutions pérennes d'hébergement soient proposées, en fonction de la situation des personnes, conformément à ses principes en matière d'accueil.

Dès leur arrivée et le début de leur installation sur le site, la collectivité a appelé à la mise à l'abri de ces hommes, femmes et enfants, puisque tel est leur droit, dès que le contact avec le 115 est établi. Respectueuse des compétences juridiques et responsabilités qui incombent à chaque institution, la Ville a pleinement pris sa part et exercé sa mission en s'assurant de la satisfaction des besoins de première nécessité. L'accès aux toilettes et à l'eau potable est assuré par la Ville 24h/24 et un diagnostic régulier sur la situation du campement est réalisé par les équipes sur le terrain.

La Ville rappelle que des solutions d'urgence, temporaires, ne sont pas satisfaisantes : l'augmentation du nombre de places d'hébergement à Strasbourg, comme sur l'ensemble du territoire alsacien et régional est absolument nécessaire. La Ville a déjà pris ses responsabilités en engageant ce mouvement de création de places. Elle est prête à poursuivre ce travail et appelle à l'action collective de l'ensemble des partenaires en ce sens.